

## **Procès-verbal**

Le lundi 09 août 2024 à 18 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 août 2024, s'est réunie sous la présidence de MICHEL MOREREAU

Secrétaire de la séance : Chantal MARQUENET-VOLLE

**Présents** : MICHEL MOREREAU, Jean Pierre LACAZE, Philippe FALCOU, Chantal MARQUENET-VOLLE, Jean-François VERGES, Josette MAURY, Jean-Marc ESCRIVA

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

**La séance du Conseil Municipal est enregistrée, l'enregistrement est accessible à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture pour toute personne qui souhaiterait écouter la séance du Conseil Municipal du 09 août 2024.**

### **Ordre du jour** :

- Approbation du Procès-Verbal du 19 juillet 2024 ;
- Décision Modificative sur le budget – suite à l'avis de la préfecture,

### **- Questions diverses**

### **Approbation du Procès-Verbal du 19 juillet 2024** :

Lecture récapitulative des différentes phases du PLUi portées à la connaissance des habitants de la commune.

Concernant la décision prise par la CCPO de faire prendre les frais de prise en charge des animaux errants par les communes, notre vote négatif ne sera pas pris en compte, vue que 50 % des communes de la CCPO ont voté pour.

Procès-Verbal refusé à 4 contre et 1 pour.

MOREREAU Michel : contre ; Jean-Pierre LACAZE : contre ; Chantal MARQUENET-VOLLE : contre ; Philippe FALCOU : contre ; Jean-François VERGES : pour.

N'étant pas présent lors de la séance du 19 juillet Jean-Marc ESCRIVA (étant arrivé aux questions diverses) ainsi que Josette MAURY sont exclus de l'approbation du procès-verbal.

### **Décision Modificative sur le budget – suite à l'avis de la préfecture**

Suite au mail en date du 30 juillet 2024 de la préfecture nous indiquant que les ressources propres de la commune ne couvrent pas l'intégralité des emprunts :

Emprunt DI (Dépenses Investissement) = 18 500.00 €

Ressources propres diminuée du déficit d'investissement : 16 545.00 €

Soit une différence de – 1 955.00 €.

La préfecture nous explique que la couverture de l'emprunt par des ressources propres est une des composantes de l'équilibre budgétaire de l'article L.1612-4 du CGCT.

La préfecture nous demande de corriger le déséquilibre par une décision modificative.

Il est proposé ce qui suit :

Le rééquilibrage se ferait en prélevant 1 510.00 € du compte de fonctionnement vers le compte d'investissement pour couvrir intégralement les emprunts.  
De plus entre temps la Taxe d'Aménagement d'un montant de 447.00 € nous a été reversé ce qui nous permet de rajouter au budget en recette d'investissement la somme de 447.00 €.  
Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des écritures proposés afin de rééquilibrer le budget.

Budget Communal		Exercice :		2024			
DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
01/08/2024	65312	Frais de mission et de déplacement	-510,00				
01/08/2024	65314	Cotis. <u>sécurité</u> sociale - part patronale	-1 000,00				
01/08/2024	023	Virement à la section d'investissement	1 510,00				
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>		
Dépenses d'investissement			Recettes d'Investissement				
01/08/2024	2151-0	Réseaux de voirie	1 957,00	01/08/2024	10226-0	Taxe d'aménagement	447,00
				01/08/2024	021-0	Virement de la section de fonctionnement	1 510,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>1 957,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>1 957,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 4 pour et 3 contres la proposition de la Décision Modificative.

Michel MOREREAU : Pour ; Jean-Pierre LACAZE : Pour ; Jean-François VERGES : Contre ; Chantal MARQUENET-VOLLE : Pour ; Josette MAURY : Pour ; Philippe FALCOU : Contre ; Jean-Marc ESCRIVA : Contre.

#### Questions diverses :

Retour sur le pluvial : contestation et évocation de favoritisme par l'opposition.

Discussion sur la nécessité de laisser l'accès à la place de retournement en mettant en place un panneau d'interdiction de stationner devant la maison de M. LACROIX.

Retour sur le problème des chats : réunion prévue ultérieurement avec des responsables pour essayer de résoudre la problématique des chats.

Clôture de la séance à 20 heures, dans une ambiance franchement hostile.

MICHEL MOREREAU  
Président de séance



Chantal MARQUENET-VOLLE  
Secrétaire de séance

*M. Morereau*

*Chantal Marquet-Volle*